

Législature 2017-2021

Séance du 27 février 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°41

Projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro », sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles :

- Le Conseil communal a été mis au courant de ce projet par des citoyens de Murist début 2017. Il a réagi rapidement en prenant contact avec la Commune de Cheyres-Châbles et avec le Service des constructions et de l'aménagement du Canton de Fribourg pour obtenir des informations et être consulté ;
- Ce projet consiste à implanter sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles un site de décharge contrôlée pour matériaux inertes. Le site aurait une capacité d'un million de mètres cubes et pourrait être exploité pendant une quinzaine d'années ;
- Ce projet a été soumis auprès des services cantonaux pour enquête préalable au printemps dernier. Il est situé sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles mais engendrerait des nuisances dans le village de La Vounaise avec le passage d'une vingtaine de camions aller-retour par jour en moyenne. Les résultats de l'enquête préalable sont favorables et le projet a de grandes chances de se réaliser. La Commune d'Estavayer a peu, voire pas, de marge de manœuvre pour empêcher ce projet ;
- Une délégation du Conseil communal a rencontré à plusieurs reprises les promoteurs du projet, le groupe Orllati Management SA, afin de parler des nuisances provoquées par l'exploitation de cette décharge. Après négociations, le Conseil communal et le groupe Orllati ont trouvé un accord, sous forme de convention, pour un dédommagement qui sera versé à la Commune à hauteur de CHF 0.50 par mètre cube de matériaux mis en décharge. Le montant touché permettra de financer en partie les travaux de sécurisation de la traversée de La Vounaise avec la création notamment de trottoirs. Le Conseil communal a la volonté que ces travaux de sécurisation soient réalisés avant le début de l'exploitation de la décharge. Il viendra donc prochainement devant le Conseil général avec un projet de message ;
- La mise à l'enquête de la décharge aura lieu ces prochaines semaines et chaque citoyen aura l'occasion d'y réagir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions